

**C'EST UNE
PREMIÈRE**



Les pesticides chimiques sont bannis des lieux publics

Depuis le 1^{er} janvier, l'épandage de produits phytosanitaires chimiques est interdit dans les parcs, forêts, ronds-points et autres espaces verts de gestion publique.

Alors que les preuves s'accumulent pour désigner l'exposition excessive à ces produits comme impliquée dans de nombreux problèmes sanitaires (infertilité, cancers, troubles neurologiques...) et environnementaux (algues vertes, diminution des populations d'abeilles...), cette décision représente évidemment une bonne nouvelle. Mais sa portée est toute relative. D'après un rapport sénatorial de 2012, 1 % seulement des pesticides déversés sur le territoire français l'était dans des lieux publics. Et les agriculteurs, qui en restent de très loin les premiers utilisateurs, y ont recours, quant à eux, toujours davantage (5,8 % supplémentaires entre les périodes 2011-2013 et 2012-2014, d'après le ministère de l'Agriculture). Cela malgré l'objectif qui avait été fixé par le tout premier plan Eco-phyto d'une diminution de moitié des quantités épandues entre 2008 et 2018.

Certes, une plus grande part de la population est exposée, par la respiration et le contact direct, aux pesticides des jardins publics. Mais ceux des champs nous atteignent à travers l'alimentation, ce qui n'est pas moins inquiétant. Cette interdiction n'est donc que la première étape, facile à atteindre, d'un très long et exigeant parcours. D'autant que certains produits persistent plusieurs années dans l'environnement. Ce printemps, les enfants ne seront donc toujours pas totalement à l'abri dans leurs aires de jeu.

Elsa Abdoun